

## COMMENT FINANCER SON BILAN DE COMPETENCES

Véritable investissement sur le long terme, le **bilan de compétences** peut être pris en charge de multiples façons soit avec l'accord de son employeur, soit de manière autonome et confidentiel sans avis de son employeur. Selon le cas, et en fonction de la situation professionnelle (salarié, non-salarié, demandeur d'emploi) du bénéficiaire, il peut être financé par l'organisme paritaire, l'employeur, Pôle emploi ou par le bénéficiaire lui-même.

### Financer son bilan de compétences avec un organisme paritaire

Le bilan de compétence peut être effectué au titre du congé de **bilan de compétences** et peut être réalisé « sur le temps de travail » ou « hors temps de travail ». Par principe, ce sont les OPACIF (Organismes Paritaires au titre du Congé Individuel de Formation), dont le réseau des Fongecif, Uniformation, Afdas, Unagecif ou encore Fafsea, qui prennent en charge le coût de la prestation délivrée par le **centre de bilan de compétences**. Pour faire une demande via un OPCACIF, il est nécessaire de respecter une condition d'ancienneté qui diffère selon le type de contrat de travail.

Le cadre général de l'accès au congé bilan de compétences (CBC) pour un salarié :

- Être en CDD ou ex CDD, avoir 24 mois d'activité salariée dont 4 mois en CDD dans les 12 mois précédant la demande
- Est salarié en CDI et justifie d'au moins 5 ans d'activité salariée dont 1 an dans l'entreprise actuelle.

Après avoir choisi son centre de bilan de compétences, le bénéficiaire doit :

- Constituer un **dossier de demande de prise en charge**
- Faire remplir ce dossier par le centre de bilan de compétences qu'il a choisi, et par son employeur s'il souhaite réaliser son bilan sur le temps de travail

L'OPACIF étudie la demande au regard de critères de priorités qu'il décide chaque année (durée d'expérience, niveau de qualification, âge, CSP...)

Pour connaître son OPACIF, le bénéficiaire peut se renseigner auprès du service des ressources humaines ou comptable de son entreprise. Mais s'il souhaite réaliser son bilan en toute confidentialité, il peut s'informer auprès du Fongecif de sa région.

Bon à savoir : depuis le 1er janvier 2017, il est également possible de **financer un bilan de compétences** en activant son **Compte personnel de Formation (CPF)**.

### Financer son bilan de compétences grâce à son employeur

Dans le cadre du plan de formation, le **bilan de compétences** se fait généralement à l'initiative de l'employeur. Démarche par excellence personnelle, le bilan de compétences ne peut toutefois être réalisé qu'avec l'accord du salarié. À noter que, le salarié dispose d'un délai de 10 jours pour signifier son acceptation. L'accord du salarié est ensuite matérialisé par la signature d'une convention tripartite signée par le bénéficiaire du bilan, l'organisme prestataire et l'employeur. En règle générale, le plan de formation est activé lorsque le bilan de compétences est à l'initiative de l'entreprise. Toutefois le salarié a la possibilité de

Solliciter un bilan de compétences auprès de son employeur dans le cadre du recueil des besoins en formation, lors de son entretien annuel d'évaluation ou de son entretien professionnel. Dans tous les cas, les frais engendrés par le bilan de compétence sont à la charge de l'employeur qui peut l'imputer sur son budget formation.

### Financer son bilan de compétences avec Pôle Emploi

Les demandeurs d'emploi qui bénéficient d'une allocation-chômage, ainsi que ceux qui n'en bénéficient pas, peuvent contacter un conseiller Pôle Emploi pour étudier avec lui les possibilités de réalisation d'un bilan de compétence qui sera pris en charge via l'AIF (Aide Individuelle à la Formation).

### Financer soi-même son bilan de compétences

Vous voulez explorer objectivement toutes les pistes d'orientation possibles en conduisant à titre personnel votre démarche en dehors de votre entreprise ? Le financement personnel est une solution envisageable. En fonction des établissements prestataires, le **coût moyen d'un bilan de compétences** oscille entre 1 000 et 3 000 €, un contrat de formation matérialise les engagements mutuels entre le demandeur et le centre de bilan de compétences.

**Pour profiter d'un bilan de compétences personnalisé et répondant à votre situation, venez nous rencontrer pour un entretien de diagnostic**

Spécialiste du conseil en orientation de carrière, Compétences et métiers répond à vos demandes individuelles en vous proposant un diagnostic de votre situation, une prestation sur mesure, l'identification de la meilleure solution de financements pour obtenir une prise en charge. Prenez contact avec l'un de nos experts qui saura vous accompagner pour faire émerger votre projet professionnel et exploiter au mieux vos ressources.

G-BILA-V1.1